2021 : les indicateurs financiers

2021 une année de progression

En 2021, **les recettes de gestion courante** connaissent une plus forte progression grâce à l'augmentation des recettes industrielles (+ 8%). Les recettes industrielles représentent en 2021, 11% des recettes courantes. Après deux années de baisse, la reprise courant d'année des cours des matériaux, a permis de générer une recette globale d'1 184 k€ (contre 668 k€ en 2020). Les soutiens des différents éco-organismes- 2 230 k€, représentent 14% des recettes de fonctionnement : le plus important reste CITEO (Eco-emballage). Le produit fiscal -TEOMi et Redevance s'élève à 11 453 k€, dont 10 957 k€ de TEOMi. La TEOMi en place pour la deuxième année intègre une part fixe calculée selon la valeur locative et sur la base d'un taux de TEOMi de 6.41%, et une part variable calculée selon l'utilisation du service (34% du produit appelé).

En parallèle, **les dépenses de fonctionnement** évoluent également (+5%) : L'augmentation porte essentiellement sur les charges à caractère générale (+ 9%) du fait de la forte hausse des coûts de collecte et de traitement en déchèterie (+26%, +500 k€).
Les charges de personnel suivent la même tendance (hausse de 5%) : 1 528 k€ pour l'année 2021. La collectivité totalise 40 agents à fin 2021. La préparation au changement de la fréquence de collecte en porte à porte a nécessité le recrutement d'une équipe d'ambassadeurs pour la distribution du calendrier auprès des foyers concernés ainsi qu'un renfort pour assurer l'accueil téléphonique et physique engendrant une dépense de personnel supplémentaire de 37 k€. Les autres postes de charges de gestion courante diminuent.

En matière d'investissement, les principales **opérations d'investissement** portent pour cet exercice sur : les travaux de mise aux normes des déchèteries (125 k€), le déploiement des bornes d'apports volontaires tri flux (884 k€), ... La faible réalisation du programme d'investissement est liée au report du projet de Valoparc prévu sur Janzé. La non-réception des travaux réalisés sur le réseau de chaleur n'a par ailleurs pas permis de solder les dernières opérations (restes à payer chiffrés à 428 k€, transférés vers S3TEC au 1er janvier 2022). Les dépenses réelles d'équipement ont été financées par les ressources propres : le FCTVA (124 k€), les amortissements (1 355 k€), et report antérieur (1 949k€).

Compte tenu de l'exécution budgétaire 2021, le fonds de roulement net global reste stable : 4 339k€ à la clôture de l'exercice.

Investissement

RECETTES

3 442 218 €

dont

Opération d'ordre :
1 355 094 €

Excédent reporté : 1 948 884 €
Résultat de l'année précédente

Subventions d'investissement reçues : 11 335 €

Dotations, fonds et réserves : 124 077 €

Excédent global :

RECETTES

18 358 495 €

dont

Recettes industrielles : 2 533 034 €
Issues de la vente d'énergie et des matières recyclables

Soutiens et subventions : 2 229 561 €
Perçus des éco-organismes, dont le principal est Citeo

TEOM - Redevance : 11 350 349 €
Produit fiscal

Excédent reporté : 2 382 718 €
Résultat antérieur reporté

Excédent global :

Retrouvez tous les chiffres et les indicateurs financiers sur : **www.smictom-sudest35.fr**

DÉPENSES

1 450 452 €

dont

Dépenses financières : 244 682 €
Remboursement emprunt

Dépenses réelles : 1 052 868 €
Voir détails à droite

Opérations d'ordre : 152 902 €

1 991 766 €

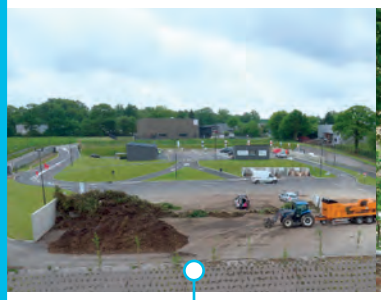

Déchèteries : 125 000 €
Mise aux normes

Pré collecte : 884 000 €
Déploiement de Bornes d'Apport Volontaire

Fonctionnement

DÉPENSES

16 011 598 €

dont

arges générales : 8 806 177 €
arges de fonctionnement courant

devance d'équilibre : 4 123 618 €
sée au Syndicat de Traitement

arges de personnel : 1 527 896 €
ivalents temps complet

pérations d'ordre : 1 355 094 €
ortissement

2 346 897 €

État de la dette

L'état de la dette présente un capital restant dû au 1er janvier 2022 de 1 745 046 €, réparti comme suit :

Par prêteur :
ARKEA : 85 %
CRCA : 15 %

Par taux :
Fixe : 100 %
Complexe : 0 %
Variable : 0 %

Classement :
A,1 Taux fixe ou variable simple : 100 %
A,2 Taux barrière simple : 0 %

Le syndicat est faiblement endetté : sa capacité de désendettement est de 1,78 ans à fin 2021.

2021 : décryptage du coût du service

Un coût différent
selon les flux

Le coût complet, ou ensemble des charges, s'établit à 14 419 024 € HT pour l'ensemble des flux. La collecte et le traitement représentent la majorité de ces dépenses (85%).

Des recettes industrielles, des subventions et des soutiens permettent de financer 24 % de ce coût. Les autres 76% sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) et la Redevance spéciale incitative (RSi).

80 € HT
restant à charge par habitant
tous flux confondus

Soit un coût à la charge de l'usager situé dans la fourchette basse des moyennes nationales* : fourchette de 63,27 à 119,29 € HT, médiane à 85,97€ HT.

* référentiel publié en 2021 selon données 2018

Ordures **ménagères**

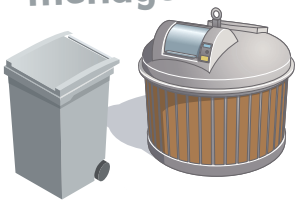

Coût complet HT du flux :
6 090 873 €

Emballages **recyclables**

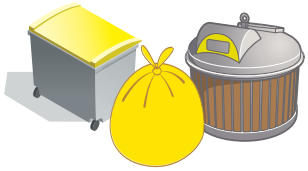

Coût complet HT du flux :
3 087 161 €

Tous les **papiers**

Coût complet HT du flux :
920 406 €

Emballages **en verre**

Coût complet HT du flux :
517 406 €

Déchets de **déchèteries**

Coût complet HT du flux :
3 800 569 €

Retrouvez l'ensemble des coûts par flux selon la méthode compta-coût sur : **www.smictom-sudest35.fr**

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets
Légende : Fourchette — Coût médian

FINANCÉS PAR :

- 27 809 € HT de recettes industrielles (1 %)
- 165 946 € HT de soutiens (3 %)
- 5 897 118 € HT de Taxe et Redevance (96 %) à la charge de l'usager

SOIT : **43 € HT** par habitant

HISTORIQUE
2014 : 27,7 €
2015 : 29,5 €
2016 : 29,9 €
2017 : 32,9 €
2018 : 32,7 €
2019 : 40 €
2020 : 40,3 €

COMPARAISON aux données nationales*

FINANCÉS PAR :

- 387 710 € HT de recettes industrielles (13 %)
- 1 533 733 € HT de soutiens (50 %)
- 1 165 718 € HT de Taxe et Redevance (37 %) à la charge de l'usager

SOIT : **8,5 € HT** par habitant

HISTORIQUE
2014 : 5,5 €
2015 : 6 €
2016 : 5,7 €
2017 : 10 €
2018 : 9,7 €
2019 : 12,1 €
2020 : 12,3 €

COMPARAISON aux données nationales*

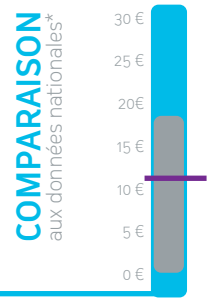

FINANCÉS PAR :

- 180 313 € HT de recettes industrielles (20 %)
- 171 811 € HT de soutiens (19 %)
- 568 282 € HT de Taxe et Redevance (61 %) à la charge de l'usager

SOIT : **4,1 € HT** par habitant

HISTORIQUE
2017 : 1,7€
2018 : 2,2€
2019 : 3,7 €
2020 : 4,3 €

FINANCÉS PAR :

- 99 188 € HT de recettes industrielles (19 %)
- 97 202 € HT de soutiens (19 %)
- 321 015 € HT de Taxe et Redevance (62 %) à la charge de l'usager

SOIT : **2,3 € HT** par habitant

HISTORIQUE
2014 : 1,1 €
2015 : 1 €
2016 : 1,4 €
2017 : 2,1 €
2018 : 1,7 €
2019 : 1,9 €
2020 : 2,1 €

COMPARAISON aux données nationales*

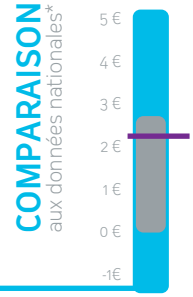

FINANCÉS PAR :

- 550 109 € HT de recettes industrielles (14 %)
- 235 688 € HT de soutiens (6 %)
- 3 014 772 € HT de Taxe et Redevance (80 %) à la charge de l'usager

SOIT : **22 € HT** par habitant

HISTORIQUE
2014 : 16,1 €
2015 : 16 €
2016 : 16,3 €
2017 : 17,5 €
2018 : 18,7 €
2019 : 20 €
2020 : 20,2 €

COMPARAISON aux données nationales*

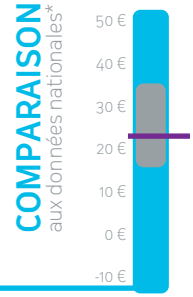

Présentation
des services
du syndicat

La collecte des déchets

EN CHIFFRES

45 604
bacs roulants
de différents volumes pour les ordures ménagères et les emballages recyclables.

3 679
interventions
pour réparer ou échanger les bacs des usagers.

16 500
badges
d'accès aux BAV distribués

1 455
bornes d'apport volontaire
réparties sur le territoire.

381
BAV ordures ménagères
équipées d'un système d'accès par badge.

▪ Mise à disposition des bacs roulants

(1) Les bacs roulants servant à la collecte des ordures ménagères résiduelles (bac gris) et des emballages recyclables (bacs jaunes) sont mis à disposition des usagers par le SMICTOM. Le volume du bac est adapté en fonction du nombre de personnes dans le foyer. Sur demande, un échange ou une maintenance peuvent être effectués par l'agent en charge de la distribution des bacs. Dans le cadre de la tarification incitative, tous les bacs distribués sont équipés d'une puce.

▪ Distribution des sacs jaunes

Chaque année, (2) une distribution de 2 rouleaux de 26 sacs jaunes est réalisée en porte à porte. Ils sont posés sur les boîtes aux lettres des foyers dont les emballages recyclables sont collectés en porte-à-porte. En cas de besoin, des rouleaux complémentaires sont disponibles en mairie et au SMICTOM. Pour les habitants collectés en bornes d'apport volontaire ou en bacs jaunes, des sacs de précollecte sont fournis sur demande et disponibles en mairie.

▪ Mise en place des bornes d'apport volontaire

La collecte en bornes d'apport volontaire a été généralisée pour le verre en 2012 et en 2017 pour les papiers. (3) En accord avec les municipalités, ce type de collecte est aussi développé pour tous les flux de déchets (ordures ménagères résiduelles / verre / emballages recyclables / papiers) dans certains centres-villes, dans le cadre d'une substitution de collecte et lors de nouveaux projets urbains. Ce système comporte de nombreux avantages : circulation des camions facilitée, sécurisation des chaussées, accessibilité 7j/7, pas de contrainte de stockage du bac...

▪ Suivi des collectes de déchets ménagers

(4) La collecte en porte-à-porte et en bornes d'apport volontaire est assurée par l'entreprise Suez jusqu'au 31/12/2023, via un marché public. Les tournées sont suivies par le SMICTOM, qui relaie au prestataire les différentes anomalies de collecte signalées par des usagers ou par les mairies. Un rattrapage est organisé dans les meilleurs délais si la responsabilité du prestataire est engagée.

Jours de collecte par commune
annexe n°3, p.36

Les bornes d'apport volontaire (BAV) :
un parc en constante augmentation.

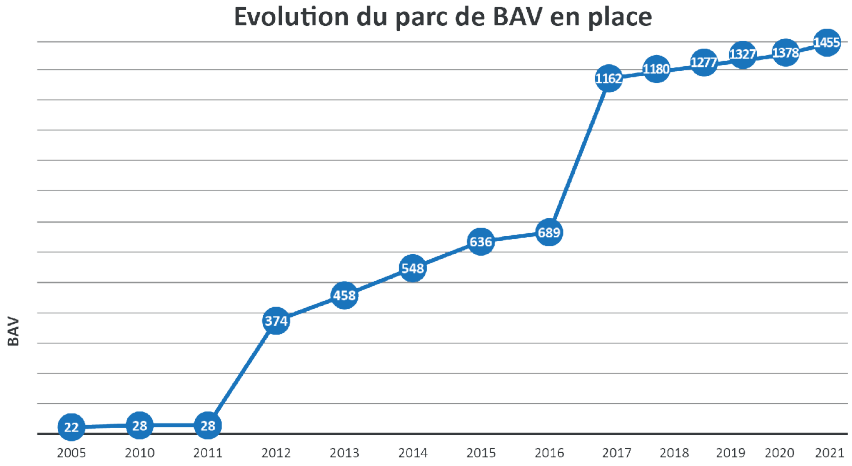

Pour des raisons d'hygiène, les contenants sont nettoyés et désinfectés une à cinq fois par an en fonction des modèles : une fois pour les aériens, cinq fois pour les semi-enterrés et les enterrés.
Un marché comprenant trois lots a été signé avec deux sociétés pour la réalisation de cette prestation pendant un an.
Depuis le 1er janvier 2019, le mode de facturation du service de collecte des déchets a évolué et prend désormais en compte le nombre de dépôts dans les BAV. En moyenne, le taux d'ouverture des bornes par l'usager est d'une fois tous les 10 jours.

La collecte des professionnels :
une redevance spéciale.

La loi du 13 juillet 1992 impose l'application d'une redevance spéciale auprès de l'ensemble des producteurs de déchets non-ménagers qui bénéficient de la collecte par la collectivité.

De ce fait, le SMICTOM Sud-Est 35, par délibération du Comité Syndical du 5 octobre 2002, a instauré la redevance spéciale au 1er juillet 2003.

Parallèlement à la mise en place de la TEOMi, le syndicat a souhaité faire évoluer la Redevance Spéciale. Depuis le 1er janvier 2020, seuls les établissements non soumis à la taxe foncière et donc à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères seront soumis à la redevance spéciale. Celle-ci est assise sur la quantité d'ordures ménagères produite, exprimée en nombre de levées par bacs collectés en porte à porte ou en nombre de d'ouvertures de tambours pour les secteurs désservis en bornes d'apport volontaire.

Au 31 décembre 2021 : le nombre d'établissements publics et privés soumis à la redevance spéciale s'élève à 368.

Les déchèteries
du syndicat

EN CHIFFRES

39 190 t.
de déchets déposés
dans les 12 filières.

9 375 t.
de déchets verts
broyés en régie et distribués à 12 agriculteurs locaux.

348 237
passages en 2021,
contre 218 101 en 2020 (car les déchèteries sont restées en libre accès pendant la crise du COVID).

285 kg
de déchets en déchèteries
par habitant et par an

▪ Un réseau de 8 déchèteries et 4 Valoparcs

Réparties sur le territoire, 8 déchèteries et 4 Valoparcs ouverts toute l'année sont gérés en régie par le SMICTOM : Argentré-du-Plessis, Bais, Châteaubourg, Châteaugiron, Châtillon-en-Vendelais, Janzé, La Guerche-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud, Noyal-sur-Vilaine, Retiers, Val d'Izé et Vitré. Pour lutter contre les vols et le vandalisme, un dispositif de caméras de vidéo-protection a été installé sur la quasi-totalité des sites.

▪ Les filières principales

Sur chaque site, 1 les usagers peuvent déposer leurs déchets banals dans les bennes gravats, encombrants, bois, incinérables, ferrailles, cartons, déchets verts, plâtre et éco-mobilier. Ces filières représentent plus de 95 % des dépôts. Le compactage de ces bennes est assuré en régie par le SMICTOM, tout comme le transport des gravats au centre d'enfouissement. Les déchets verts sont broyés en régie et distribués à des agriculteurs locaux pour être valorisés sur leurs terres.

▪ Les autres filières

2 De nombreux autres déchets, qui ne trouvent pas leur place dans la collecte traditionnelle, peuvent être déposés dans les caissons en déchèteries : les déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE), les déchets ménagers spéciaux (DMS), les piles et accumulateurs, les huiles, les lampes et néons, le polystyrène... 3 Des caissons « 2ème Vie » sont aussi installés pour faciliter le geste du don d'objets réutilisables, en partenariat avec Partage Entraide Vitréais et Emmaüs.

▪ Le traitement des déchets et les prestataires

Filière	Collecte Prestataires	Fin marché	Traitement / valorisation
Ferrailles	PASSENAUD	31/12/2024	Recyclage
Incinérables	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Valorisation énergétique
Encombrants	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Centre d'Enfouissement Technique Classe 2
Plâtre	VEOLIA	31/12/2024	Recyclage
Eco Mobilier	SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	31/12/2024	Recyclage / Valorisation énergétique
DEEE	ENVIE 2E et THEAUD	31/12/2024	Recyclage
Cartons	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Recyclage
Bois	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Recyclage / Valorisation énergétique
DMS	CHIMIREC	31/12/2024	Recyclage
Polystyrène	VEOLIA	31/12/2024	
Beton armé	SMICTOM		Recyclage

Les micro-filières :
un tri de plus en plus précis

Pour que chaque type de déchet soit valorisé de la meilleure des manières, un tri de plus en plus précis est demandé aux usagers des déchèteries. Ce sont les micro-filières. En plus de ne pas polluer l'environnement, ces consignes de tri supplémentaires permettent de bénéficier des soutiens des éco-organismes pour la collecte et le traitement des déchets. Voici quelques exemples :

Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)
1 184 tonnes

Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
80 tonnes

Piles
14 tonnes

Lampes et tubes
6,9 tonnes

Polystyrène
21 tonnes

Batteries
22 tonnes

Le dépôt des professionnels :
conventionné et payant.

Les professionnels, collectivités et établissements publics qui souhaitent déposer leurs déchets en déchèterie doivent signer une convention avec le syndicat (délibération du Comité syndical en date du 29 juin 2006).

Depuis 2013, ils bénéficient également d'une carte d'accès servant à la facturation. À chaque passage, l'agent d'accueil de la déchèterie passe la carte sur sa console portable (PDA), et indique le type et le volume de déchets déposés. Un seuil minimal de facturation de 0,25 m³ par type de déchet est appliqué. Le professionnel signe sur la console et un ticket est édité en double exemplaire (professionnel et service administratif du SMICTOM). Une facture trimestrielle est établie.

Au 31 décembre 2021, 1 501 professionnels, 285 collectivités territoriales et établissements publics (école, maison de retraite, association) étaient équipés d'une carte d'accès en déchèterie.

Tarifs en vigueur : 20 € / m³ pour les bois et les déchets verts ; 18 € / m³ pour les polystyrènes ; 30 € / m³ pour les gravats ; 26 € / m³ pour les encombrants et les incinérables ; gratuit pour les ferrailles et les cartons. Pour les établissements publics et les collectivités, seuls les dépôts des déchets verts sont payants : 20 € / m³.

La prévention
et la sensibilisation

EN CHIFFRES

1 176
composteurs vendus sur 7 distributions
et autant de foyers formés aux techniques du compostage

1
site de compostage partagé
inaugurés à Servon-sur-Vilaine en 2021. Désormais 11 sites sont en activité.

225
bons attribués
pour l'aide à la location d'un broyeur

18
associations
subventionnées pour financer des actions de prévention

6
opérations broyage de sapin de noël
portées par des associations et subventionné par le SMICTOM

160t
d'objets collectés en déchèteries en vue du réemploi
par les associations partenaires

▪ Le programme TER

Depuis le printemps 2020, le SMICTOM SUD EST 35 est lauréat du programme « TERRITOIRE ECONOME EN RESSOURCES ».
Un programme d'actions sur 3 ans officiellement démarré au 1er février 2021.
Ce programme d'actions vise à amener le territoire vers une meilleure gestion des ressources et l'économie circulaire.
Il se décline en 7 axes de travail et 16 actions, notamment l'accompagnement des évènements, le développement du réemploi et de la réparation et la valorisation des biodéchets.
En 2021, le programme à ainsi permis l'accompagnement de 7 structures organisatrices d'évènements culturels et sportifs dans leur transition éco responsable.
Ces ateliers coanimés avec le collectif des festivals portaient sur les thématiques :

- Optimiser le tri des déchets sur son évènement
- Consommer reponsable
- Une restauration plus durable
- Communiquer éco-responsable

▪ La PLPDMA

Le Plan Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.
Ce plan d'actions a été rédigé en 2021 pour une application de 2022 à 2028. Il est décliné en 5 axes.

▪ Le compostage individuel

Le SMICTOM Sud-Est 35 propose aux usagers de son territoire d'acquérir un composteur à un tarif préférentiel. Ces composteurs sont remis lors d'une distribution (généralement un samedi matin) durant laquelle une formation à la pratique du compostage est réalisée par un professionnel.

▪ La communication grand public

Le SMICTOM travaille pour maintenir un lien permenant avec tous les publics pour continuer d'informer au quotidien les usagers sur le principe de la tarification incitative, les encourager à réduire leurs déchets, les évolutions de collecte, etc... Cela passe par des communications régulières sur le site du SMICTOM, des informations relayées par les communes, etc...

- Le magazine semestriel « l'Écho du Tri & Vous » à destination des 59 000 foyers est envoyé 2 fois par an et balaye les différents sujets qui concernent le SMICTOM et son territoire.
- La presse locale et les bulletins municipaux des 67 communes, avec la parution des articles mensuellement transmis.
- Le Site web, Newsletter bimestrielle et page Facebook (@ smictomsudest35), permettent de maintenir un contact permanent avec les usagers.

▪ L'accompagnement des événements

Le SMICTOM accompagne les mairies et les associations souhaitant organiser des manifestations éco-responsables. Il leur propose des outils pédagogiques, prête des expositions thématiques, des bacs de collecte événementiels, fournit des goodies...

EN CHIFFRES

6 439
vues pour 1 publication
sur la page Facebook qui compte 897 abonnés fin 2021.

43 000
calendriers de collecte
distribués.

118 400
magazines l'écho du tri & vous
distribués aux foyers du territoires en 2021

14
bornes papiers décorées
et instalées pour la collecte dans les écoles

941
abonnés à la Newsletter
fin 2021.

Annexes
du rapport
d'activités

1 Marchés signés en 2021

Référence p. 7

OBJET	DATE	TITULAIRE	Code Postal
Marché de Fournitures			
20 000 € < 90 000 €			
Fourniture de 2 véhicules utilitaires	31/05/2021	MARTENAT BRETAGNE	35135
Fourniture et mise en place de caméras de surveillance avec contrat de maintenance de 3 ans	12/10/2021	SENSING VISION	35830
90 000 € < 214 000 €			
Fourniture de bacs roulants pucés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés du SMICTOM SUD EST 35	22/07/2021	ESE	71530
Fourniture de sacs translucides pour la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers propres et secs	08/11/2021	SOCOPLAST	92250
Marché de services			
20 000 € < 90 000 €			
Prestation d'animation compostage 2021 lot 1 : animation compostage domestique lot 2 : animation compostage partagé lot 3 : animation compostage en établissements autonomes	01/04/2021 21/06/2021	Lot 1 déclaré sans suite lot 2 : EISENIA Lot 3 : EISENIA	 35000 35000
ACCORD CADRE DISTRIBUTION ECHO DU TRI 2021	01/01/2021	LA POSTE	75015
Edition et livraison de support et outils de communication lot 1 Edition et livraison de magazine institutionnel et calendrier lot 2 Edition et livraison de supports et outils de communication grand public lot 3 Edition et livraison de supports et outils de communication institutionnelle	 19/04/2021 19/04/2021 19/04/2021	 CALLIGRAPHY PRINT IMPRIMERIE CHAMPAGNAC IMPRIMERIE MORVAN FOUILLET	 35220 15000 35500
Maîtrise d'œuvre pour la création de valoparc (déchèterie) de JANZE	22/07/2021	INOVADIA	
Assistance à maitrise d'ouvrage pour choisir le modèle d'organisation de collecte à mettre en œuvre sur le territoire à compter du 01/01/2024	01/06/2022	SARL ENVIRONNEMENT ET SOLUTIONS	44300
Campagne de Caractérisations d'ordures ménagères résiduelles	03/11/2021	VERDICITE SARL	93100
Renouvellement contrat d'affranchissement du 01/10/2021 au 30/09/2022	01/10/2021	LA POSTE	75757
Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets sur le territoire du SMICTOM Sud Est 35	08/11/2021	ENVIRONNEMENT ET SOLUTIONS	44300
Vidange et nettoyage des déshuileurs-debourbeurs des fosses septiques toutes eaux et curage des réseaux EU EP sur les sites du SMICTOM SUD EST 35	07/01/2021	LEBLANC ENVIRONNEMENT	35500
Valorisation du CO2 de la chaufferie gaz du réseau de chaleur sur les serres TOMADA	15/02/2021	EXOCETH	56380
90 000 € < 214 000 €			
Transport et valorisation des déchets verts issus des déchèteries Lot 1. - Transport des déchets verts broyés et bruts sur la déchèterie de Vitré, des déchets verts bruts sur Argentré du Plessis Lot 2. - Transport des déchets verts broyés et bruts sur les déchèteries de Bais et la Guerche de Bretagne. Lot 3. - Transport des déchets verts broyés et bruts sur la déchèterie de Janzé, des déchets verts bruts sur Retiers. Lot 4. - Transport des déchets verts broyés et bruts sur les déchèteries de Châteaubourg et Châteaugiron. Lot 5. - Transport et valorisation des déchets verts bruts sur les déchèteries de Châtillon en Vendelais, Val d'Izé et Noyal sur Vilaine.	31/01/2022 31/01/2022 31/01/2022 31/01/2022 31/01/2022	SARL GUILLON BARBOT SARL GIBOIRE TP SARL GIBOIRE TP SARL GUILLON BARBOT SEDE VEOLIA	35500 35150 35150 35500 62003

1 Marchés signés en 2021

OBJET	DATE	TITULAIRE	Code Postal
Marché de services			
90 000 € < 214 000 €			
NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES CONTENEURS AERIENS, SEMI-ENTERRES, ENTERRES ET DES BACS ROULANTS lot 1 - Lavage et désinfection de la partie extérieure des conteneurs aériens en bois utilisés pour le « verre « et le « papiers lot 2 - Lavage et désinfection de la partie extérieure des conteneurs semi enterrés et enterrés lot 3 - Lavage et désinfection de la partie intérieure et extérieure : des conteneurs aériens verres des déchèteries, des conteneurs semi enterrés et enterrés du territoire, curage, lavage et désinfection du la cuve béton	22/07/2021 22/07/2021 22/07/202	VERDICITE SARL	56380 13250 35039
> 214 000 €			
Collecte des déchets non dangereux issus des décheteries du SMICTOM SUD EST 35	01/10/2021	SECHE TRANSPORTS	53810
Traitement des déchets tout venant et bois issus des déchèteries du SMICTOM SUD EST 35 LOT 1 : Traitement déchets tout venant «encombrants-rebut» LOT 2 : Traitement déchets bois classe A et B en mélange	01/10/2021 01/10/2021	Lot 1 SECHE ECO INDUSTRIE lot 2 : SECHE ECO INDUSTRE	53810 53810
Marché de travaux			
20 000 € < 90 000 €			
Transformation des archives en bureaux (marché de travaux) Lot 1 : Menuiserie intérieure Lot 2 : Cloisons faux-plafonds Lot 3 : Peinture lot 4 : Electricité-VMC	01/12/2021 01/12/2021 01/12/2021 01/12/2021	SARL RENOUX SARL BREL SAS GERAULT SARL GENEVE	35370 35133 53940 35500

2 Jours de collecte par commune

Référence p. 26

COMMUNE	Jour collecte OM*	Jour collecte CS**
AMANLIS	Mardi	Mardi
ARBRISSEL	Vendredi	Vendredi
ARGENTRE (Campagne)	Vendredi	Vendredi
ARGENTRE (Bourg)	Vendredi	Mercredi
AVAILLES	Vendredi	Vendredi
BAIS	Lundi	Lundi
BALAZE	Jeudi	Jeudi
BOISTRUDAN	Mardi	Mardi
BREAL SOUS VITRE	Vendredi	Vendredi
BRIE	Mardi	Mardi
BRIELLES	Vendredi	Vendredi
CHAMPEAUX	Jeudi	Jeudi
CHANCE	Mercredi	Mercredi
CHATEAUBOURG (Campagne)	Jeudi	Jeudi
CHATEAUBOURG (Bourg)	Jeudi	Lundi
CHATEAUGIRON (Campagne)	Mercredi	Mercredi
CHATEAUGIRON (Bourg)	Mercredi	Mardi
CHATILLON EN VENDELAIS	Jeudi	Jeudi
CHELUN	Vendredi	Vendredi
COESMES	Lundi	Lundi
CORNILLE	Mardi	Mardi
DOMAGNE	Mercredi	Mercredi
DOMALAIN	Vendredi	Vendredi
DOMLOUP (Campagne)	Mercredi	Mercredi
DOMLOUP (Bourg)	Mercredi	Mardi
DROUGES	Vendredi	Vendredi
EANCE	Vendredi	Vendredi
ERBREE	Vendredi	Vendredi
ESSE	Mardi	Mardi
ETRELLES (Campagne)	Vendredi	Vendredi
ETRELLES (Bourg)	Vendredi	Mercredi
FORGES	Vendredi	Vendredi
GENNES SUR SEICHE	Vendredi	Vendredi
JANZE (Campagne)	Mardi	Mardi
JANZE (Bourg)	Mardi	Mardi
LA CHAPELLE ERBREE	Vendredi	Vendredi
LA GUERCHE (Campagne)	Vendredi	Mercredi
LA GUERCHE (Bourg)	Vendredi	Vendredi
LA SELLE GUERCHAISE	Vendredi	Vendredi
LANDAVRAN	Jeudi	Jeudi
LE PERTRE	Vendredi	Vendredi

COMMUNE	Jour collecte OM*	Jour collecte CS**
LE THEIL	Lundi	Lundi
LOUVIGNE	Mercredi	Mercredi
MARCILLE ROBERT	Lundi	Lundi
MARPIRE	Jeudi	Jeudi
MARTIGNE - F. (Campagne)	Vendredi	Vendredi
MARTIGNE - F. (Bourg)	Vendredi	Vendredi
MECE	Jeudi	Jeudi
MONDEVERT	Vendredi	Vendredi
MONTAUTOUR	Jeudi	Jeudi
MONTREUIL DES LANDES	Jeudi	Jeudi
MONTREUIL SOUS PEROUSE	Jeudi	Jeudi
MOULINS	Mardi	Mardi
MOUSSE	Vendredi	Vendredi
MOUTIERS	Vendredi	Vendredi
NOYAL/V. (Campagne)	Jeudi	Mercredi
NOYAL/V. (Bourg)	Jeudi	Jeudi
OSSE	Mercredi	Mercredi
PIRE SUR SEICHE	Mardi	Mardi
POCE LES BOIS	Mardi	Mardi
PRINCE	Jeudi	Jeudi
RANNEE	Vendredi	Vendredi
RETIERS (Campagne)	Lundi	Lundi
RETIERS (Bourg)	Lundi	Jeudi
SAINT AUBIN DES LANDES	Mardi	Mardi
SAINT AUBIN DU PAVAIL	Mercredi	Mercredi
SAINT CHRISTOPHE DES BOIS	Jeudi	Jeudi
SAINT DIDIER	Jeudi	Jeudi
SAINT GERMAIN DU PINEL	Vendredi	Vendredi
SAINT JEAN SUR VILAINE	Jeudi	Jeudi
SAINT M'HERVE	Jeudi	Jeudi
SAINTE COLOMBE	Lundi	Lundi
SERVON/V. (Campagne)	Mercredi	Mardi
SERVON/V. (Bourg)	Mercredi	Mercredi
TAILLIS	Jeudi	Jeudi
THOURIE	Lundi	Lundi
TORCE	Mardi	Mardi
VAL D'IZE	Jeudi	Jeudi
VERGEAL	Lundi	Lundi
VISSEICHE	Lundi	Lundi
VITRE (Campagne)	Lundi	Lundi
VITRE (Bourg)	Lundi	Mercredi

*OM : Ordures ménagères (bacs gris)
**CS : Collecte sélective (sacs et bacs jaunes)

SMICTOM SUD-EST 35

28, rue Pierre
et Marie Curie
35500 VITRÉ

CONTACT

Tél : 02 99 74 44 47
contact@smictom-sudest35.fr

smictom SUD EST 35